



REUNION DE QUARTIER « SECTEUR SUD » du 19 juin 2015

COMPTE RENDU

En préambule à cette réunion, Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité d'aller au-devant des préoccupations des administrés et d'essayer dans la mesure du possible, d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

L'objectif de ces réunions de quartiers est de donner la parole aux habitants et de les associer aux solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre les problématiques soulevées (environnement, voirie, sécurité ...).

M. le maire précise qu'il ne sera répondu à aucune question relative à l'Urbanisme, ce n'est pas le but de cette réunion.

1^{ère} Question :

- **Serait-il possible de bien signaler la direction du centre bourg au niveau du bas de la route de Kergouet/Kerjoyeux ?**

Réponse du Maire : C'est une question qui demande une visite sur place avec un représentant du quartier. Il existe effectivement des problèmes dans ce secteur, notamment en ce qui concerne la vitesse des véhicules.

Visite sur site :

Un panneau indiquant le centre bourg sera installé au carrefour concerné.

Concernant le manque de visibilité à ce carrefour, un courrier sera adressé au propriétaire afin qu'il taille sa haie en limite de propriété (débord actuel conséquent sur le domaine public). Un nouveau constat sera fait à l'issue.

2^{ème} Question :

- **Quand peut-on espérer une numérotation de domicile à Kergrosse ?**

Réponse du Maire : La nouvelle municipalité a repris le chantier commencé par les anciens élus avec les services de la Poste. Ceux-ci ont, grâce aux plans des quartiers et villages fournis par la mairie, procédé à une numérotation de l'ensemble des habitations.

Les administrés recevront prochainement un courrier leur indiquant le numéro qui leur est attribué.

Monsieur le Maire s'engage à terminer cette opération fin 2015.

Monsieur GOUZERH Gilbert intervient pour signaler que les services de la Poste mettront à disposition des usagers des imprimés types pour informer les différents organismes de la nouvelle adresse.

3^{ème} Question :

- **Y aura-t-il de nouveaux noms de rues ?**

M. GOUZERH : Quelques rues notamment dans les villages, seront nommées (selon la taille de celui-ci) ou bien plus simplement, le nom du village sera précédé d'une numérotation.

Qui qu'il en soit, le nom du village sera toujours identifié.

Exemple : M. DUPONT Charles

21 rue Lisveur 56410 ERDEVEN.

4^{ème} question :

- **La sécurité sur le boulevard de l'Atlantique en direction des plages n'est pas adaptée entre les véhicules et les cyclistes notamment au niveau de la sortie du lotissement de Kergouët (face au mini-golf.**

Réponse du Maire : Cette question mérite que l'on se rende sur place pour déterminer quelle solution pourrait être envisagée pour garantir une parfaite sécurité.

Visite sur site :

Une zone de limitation de vitesse à 30 km/h sera créée au niveau de l'intersection concernée.

Un traçage au sol de couleur verte sera réalisé de part et d'autre du passage piétons afin d'accentuer la visibilité du cheminement de la V5 (pour les vélos).

Installation d'un miroir pour améliorer la visibilité des véhicules arrivant du bd de l'atlantique (côté centre commercial) et se dirigeant vers le lotissement de Kergouët.

5^{ème} question :

1. Le survol des avions RAFALE sur le lotissement de Loperhet représente 125 db.

Réponse du Maire : chaque année les maires des communes concernées rencontrent les autorités militaires pour leur signaler ce fait. Celles-ci, propriétaires du terrain de tir du Bégo ont des contraintes à respecter, notamment un certain nombre d'interventions à effectuer.

Pour information, la convention signée avec ces autorités stipule que les Armées peuvent réaliser des opérations de survol toute l'année **sauf** :

- La nuit,
- Du 16 juin au 14 septembre inclus,
- Du 24 décembre au 2 janvier inclus,
- Les samedis, dimanches et jours fériés légaux,
- Les vendredis après-midi

Et aux créneaux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Le vendredi de 9h30 à 12h00.

La commune n'a pas de levier pour intervenir sur la situation.

2. L'éclairage public n'est pas adapté sur le secteur de Loperhet.

3. L'abribus situé au bout de la rue du Lech n'est pas éclairé l'hiver.

M. GOUZERH : Une étude est en cours avec le SDEM (Morbihan Energies) pour faire le bilan des consommations actuelles, qui sont particulièrement importantes et coûteuses. Une baisse significative de l'amplitude d'éclairage devra être mise en place (notamment la nuit), par contre les besoins de certains villages ou quartiers seront examinés au cas par cas selon les remarques des représentants de quartier.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'agenda 21, une étude a démontré que nos installations électriques n'étaient plus adaptées à notre commune. Une part du budget communal est réservée à la réhabilitation des installations les plus vétustes, transformées en fonctionnement par LED ou ampoules basse consommation.

Visite sur site :

Une étude technique et financière sera sollicitée par la commune auprès du syndicat Morbihan Energies. La faisabilité semble possible du fait de la proximité d'un candélabre rue des tilleuls. Ce nouveau candélabre serait installé dans le prolongement de la rue des tilleuls au carrefour afin d'éclairer les 2 abribus.

Madame MARTIN (rue de l'Etang) signale l'absence d'éclairage public dans son secteur. La réponse de la visite sur le terrain est donnée par Monsieur le Maire idem pour le problème de l'éclairage de l'abribus.

Visite sur site :

La distance entre le réseau d'éclairage public existant (lotissement des bas de Loperhet) et le boulevard de l'Atlantique est très importante. L'investissement financier serait conséquent et peu justifié. L'extension de réseau n'est donc pas envisagée.

4. Beaucoup de personnes aimeraient que la piste cyclable rejoigne Loperhet.

Réponse du Maire : Une piste cyclable prolongée jusqu'à Loperhet n'est pas prévue au budget actuellement et il existe d'autres priorités plus urgentes (réfection de la voirie notamment). La piste cyclable existante V5 reste toutefois proche de Loperhet.

Visite sur site : Ces chemins sont bien partagés. Une signalétique appropriée sera rajoutée sur les panneaux de la V5.

5. Quand le câble sera installé à Loperhet ?

Réponse du Maire : Le câble (fibre optique) dans notre commune n'est pas d'actualité. Sur le secteur de Kerhillio, où le débit n'est pas bon, grâce à un poste supplémentaire installé à Plouharnel, la vitesse de connexion va être augmentée de manière significative et ce d'ici la fin de l'année.

6. Est-ce que les chemins cyclables sont partagés ou réservés aux vélos ?

Réponse du Maire : Tous les chemins sont partagés. Le bon sens et le savoir-vivre prévaut.

6^{ème} question :

- **Sur le secteur de Kerpondy, les communications téléphoniques ne passent pas.**

Réponse du Maire : Ceci est un problème d'opérateurs. Une éventuelle rencontre avec les opérateurs pour définir une solution peut être organisée, mais là encore la commune ne maîtrise pas la situation.

7^{ème} question :

- **Sécurité route des plages (entre le camping des Ormeaux et le rond-point de Kerhillio) la route est particulièrement dangereuse pour les piétons et n'est pas sécurisée.**

Réponse du Maire : Des travaux ne sont pas à l'ordre du jour, mais si le besoin s'en fait vraiment ressentir, une réflexion devra être menée sur ce sujet.

La visite sur place s'impose.

Visite sur site :

Des travaux d'aménagement seront réalisés au 1^{er} semestre 2016 afin de limiter la vitesse et de sécuriser les piétons :

- Un rétrécissement de la route sera réalisé après le camping « les ormeaux » (parenthèses à l'envers)
- Dans la continuité de ce rétrécissement, le traçage au sol sera modifié afin d'agrandir le passage réservé aux piétons (en particulier le long des maisons à droite de la route en se dirigeant vers la plage).
- Des poteaux bois seront installés dans la continuité des existants.
- Une ligne blanche sera tracée dans l'axe de la route pour interdire les dépassements et matérialiser les deux voies.
- Une zone de limitation de vitesse à 30 km/h sera créée au niveau de la traversée du village.

8^{ème} question :

- **Sécurité sur le boulevard de l'Atlantique en direction du rond point de Toul Siach et vitesse des véhicules.**

Réponse du Maire : La mise en place d'un ralentisseur sur ce secteur n'est pas un moyen adapté.

Monsieur le Maire en profite pour signaler que des travaux de mise aux normes des réseaux assainissement vont être réalisés à la rentrée sur ce secteur.

9^{ème} question :

- **Sécurité routière au niveau de Kergouet, les voitures circulent particulièrement vite dans ce village et le risque d'accident est sérieux. Un renforcement de la signalisation est-il prévu ?**

Réponse du Maire : C'est encore la question de la responsabilité de chacun qui s'impose et il ne sert à rien d'accumuler les panneaux au bord des routes, si personne n'y prête attention.

10^{ème} question :

- **Est-ce que la route du lotissement de Loperhet est rentrée dans le domaine communal ?**

Réponse du Maire : Une décision de principe avait été actée par le conseil municipal il y a plusieurs années. A ce jour la voie est toujours privée. Des points techniques et administratifs ont retardé cette décision. En tout état de cause si des travaux devaient être effectués sur celle-ci, une fois la situation régularisée administrativement, ceux-ci pourraient être pris en charge par la commune.

11^{ème} question :

- **Et également pour l'éclairage public ?**

Réponse du Maire : Les candélabres installés sur une voie privée sont à la charge de la copropriété de même que la maintenance, la commune prenant à sa charge uniquement les consommations d'électricité.

12^{ème} question :

- **Les travaux de busage boulevard de l'Atlantique peuvent-ils être prolongés vers la rue de l'étang ?**

Réponse du Maire : Le busage des fossés n'est plus une recommandation (loi sur l'eau). L'eau doit pouvoir s'écouler le plus naturellement possible. Contrairement aux idées reçues, l'eau s'écoule beaucoup moins bien lorsque les fossés sont busés. Ce busage n'est donc pas envisagé.

13^{ème} question :

- **Dans ce même secteur (rue de l'Etang), la rue s'effondre au niveau des berges.**

Monsieur le Maire prévoit une visite sur place avec l'adjoint aux travaux.

Visite sur site : Pas de constat de ce phénomène sur place.

14^{ème} question :

- **Existe-t-il une piste cyclable entre le bourg et Kerhillio**

Réponse du Maire : Oui c'est la V5 (Sentier de l'océan).

Monsieur le Maire précise son souhait de réaliser une piste cyclable entre le bourg et Kerhillio par la route des plages. Une étude est à faire en relation avec AQTA, pour pouvoir déterminer si cette piste cyclable rentrerait dans un cadre intercommunal et bénéficier ainsi de subventions supplémentaires.

15^{ème} question :

- **Ramassage scolaire des lycéens dans le bourg. Est-il possible de le décentraliser vers le secteur sud ?**

Réponse du Maire : Ceci est de la compétence du Conseil départemental, qui décide du circuit et de l'emplacement des lignes de bus.

16^{ème} question :

- **Assainissement collectif Kerberdery/Kergouet. Il manque une portion de 200 mètres, pourquoi ?**

Réponse du Maire : Il s'agit d'un problème de coût. La commune n'ayant pas la compétence « Assainissement » déléguée à l'intercommunalité (AQTA), celle-ci a donné une priorité à la qualité des eaux sur les communes riveraines de la rivière de Crac'h et d'Etel.

C'est pourquoi le Conseil communautaire d'AQTA a donc pris la décision de privilégier la réhabilitation des réseaux existants, plutôt que le financement de nouveaux réseaux.

17^{ème} question :

- **Réseaux eaux pluviales sur le secteur du Narbon. Qu'est-il prévu de faire sur ce secteur ?**

Réponse du Maire : Sur ce secteur va être réalisé un pont-cadre pour remplacer les buses existantes. Ce nouvel ouvrage devrait solutionner les problèmes sur ce secteur.

Gilbert LE CRAVER, responsable des services techniques, intervient pour signaler que les méthodes de travail ont changé, ainsi on ne peut plus curer les fossés comme auparavant. Aujourd'hui, la loi sur l'eau nous impose des règles et méthodes qui doivent être rigoureusement respectées, sous peine d'être sanctionné lourdement par les services de la Police de l'Eau. Les propriétaires riverains doivent entretenir les fossés régulièrement.

18^{ème} question :

- **Qu'en est-il de l'ancien projet d'aménagement entre Loperhet et Kergrosse ?**

Réponse du Maire : Cet ancien projet a été totalement abandonné et il est interdit, en raison de la loi littorale, et de la configuration du lieu (dune grise) d'urbaniser ce secteur.

Aucune autre question n'étant abordée par l'assemblée, M. le maire propose de conclure par la désignation des représentants de quartier, puis lève la séance.

Sont désignés :

- Mme LE JOSSEC Marie-Françoise : secteur de Kergouet
- M. DREANO Jacques : secteur de Kerhillio
- M. LE FLOCH Alain : secteur de Kerjoyeux
- M. GIRON Patrick : secteur de Loperhet

Coordonnées des référents :

LE JOSSEC Marie Françoise

Tél: 06-61-59-14-37

E-mail: francoise-lejossec@wanadoo.fr

DREANO Jacques

Tél: 06-07-15-04-67

E-mail: jacques.locavim@wanadoo.fr

LE FLOCH Alain

Tél: 02-97-55-63-29

06-82-63-77-38

(Pas de courriel)

GIRON Patrick

TEL : 06-86-65-07-49

E-mail : pag-vspclub-internet.fr

Ces représentants seront convoqués sur site les jours prochains, en compagnie de M. le Maire, de l'adjoint aux travaux et de techniciens.